

Nice-Matin N° 20775 DIMANCHE 6 FEVRIER 2005

les Azuréens ont la parole

ARNAUD Henri
Les Jardins de Saint Louis
1, rue Mireille
06400 CANNES

Cannes, le 20 avril 2005

à
Monsieur Christian ESTROSI
Député des Alpes Maritimes
Président du Conseil Général des Alpes Maritimes
06201 NICE CEDEX 3

Comprenant votre souci légitime relatif au respect de l'équité, trop souvent ignoré, souci partagé par Hubert FALCON (Nice Matin du 5/02/2005 et Var Matin du 11/02/2005) et dont l'objet est aujourd'hui d'assurer à la ville de Toulon un accès direct au futur **réseau Européen** qui, état par état, maillon par maillon, est en train de tisser une énorme toile d'araignée autour de PARIS d'où est parti, le 22 septembre 2001, le premier T.G.V. J'ai décidé de m'adresser directement à vous pour vous faire part de mes réflexions (qui n'engagent que moi) au sujet de ce délicat problème.

A - Gares classiques et gares TGV : avantages et inconvénients

Bien entendu, l'idéal aurait été de faire passer la LGV par le centre ville de Marseille, Toulon et Nice, mais cette solution, **outre qu'elle entraîne des coûts excessifs, ne présente pas que des avantages** : accès difficile pour les nombreux banlieusards (**ex : Nice compte 345890 habitants en ville et près de 890000 dans l'agglomération !!!**), gares classiques plus ou moins bien adaptées à la clientèle particulière qui exige des grands parkings gratuits et des accès rapides par routes non encombrés. Par ailleurs, il y a lieu de prendre en compte la position de la CCI Marseille Provence qui condamne en quelque sorte la traversée à très grande vitesse des villes .

(voir son avis sur Internet <http://www.marseille-provence.cci.fr/amenagementterritoire/lgv.asp>)

Lorsque la ligne LGV arrivera en gare TGV de Nice Côte d'Azur (voir page 3 sous le titre « Brigitte GOURMANE » de ma lettre du 8 mars 2005) nous aurons à faire, **en fonction des raisons particulières qui leur sont propres**, à deux catégories de clients : ceux qui continueront, pour se rendre à Paris, à prendre leur TGV en gare de Nice Ville, gagnant ainsi 1h25 sur l'actuel temps de parcours et ceux qui prendront leur TGV à Nice Côte d'Azur qui gagneront alors 2h05 (soit 40mm de mieux), **gain auquel ils devront déduire le temps qu'ils auront mis pour se rendre de leur domicile à la gare TGV.**(voir lettre du 16 février 2005)

Le même raisonnement s'applique à Toulon

B – Toulon pénalisée par le passage des TGV en gare Saint Charles

Dans les différents scénarios qui nous sont présentés (sources RFF, SNCF et IMTRANS), on donne 3h50 comme temps de parcours actuel entre Toulon et Paris, temps réalisé par les TGV qui passent par le raccordement des Chartreux. **Hors sur 24 TGV** (12 dans chaque sens), **2 TGV seulement passent par le raccordement des Chartreux (TGV n°6110 et 6176 (¹)).**

Le passage des TGV par Saint Charles allonge de 15mn le temps de parcours qui se situe à 4h05.

En supprimant tout arrêt intermédiaire, ce qui est fait pour mettre Marseille à 3h00 de Paris (TGV n°6105), et en passant par le raccordement des Chartreux, on met **Toulon à 3h40 de Paris.**

C – Deux solutions pour Toulon (cumulables)

1°) Raccordement des Chartreux

Les TGV à destination ou en provenance de Toulon doivent passer par le **raccordement des Chartreux** : entre la gare de Toulon et celle de Saint Louis les Aygalades, où se situe le **raccordement des lignes LGV et PLM**, tout doit être mis en oeuvre (renforcement des voies, relèvement des dévers, **remplacement des appareils de voies par des appareils autorisant des vitesses plus élevées**, etc..etc...) **pour accroître notablement les vitesses maximales autorisées par les voies assurant cette liaison.**

2°) Une Gare TGV pour Toulon :

Comme pour Nice et pour les mêmes raisons (voir § A ci-devant) Toulon doit être dotée d'une gare TGV dont il appartiendra aux autorités toulonnaise de déterminer le lieu idéal d'implantation et à R.F.F. d'assurer la liaison avec le réseau LGV pour réduire au minimum le temps de parcours, sans pénaliser la liaison Nice - Paris (à 3h29 de Paris dans mon exemple).

D – Ligne PLM Marseille Vintimille : (connexions et avenir)

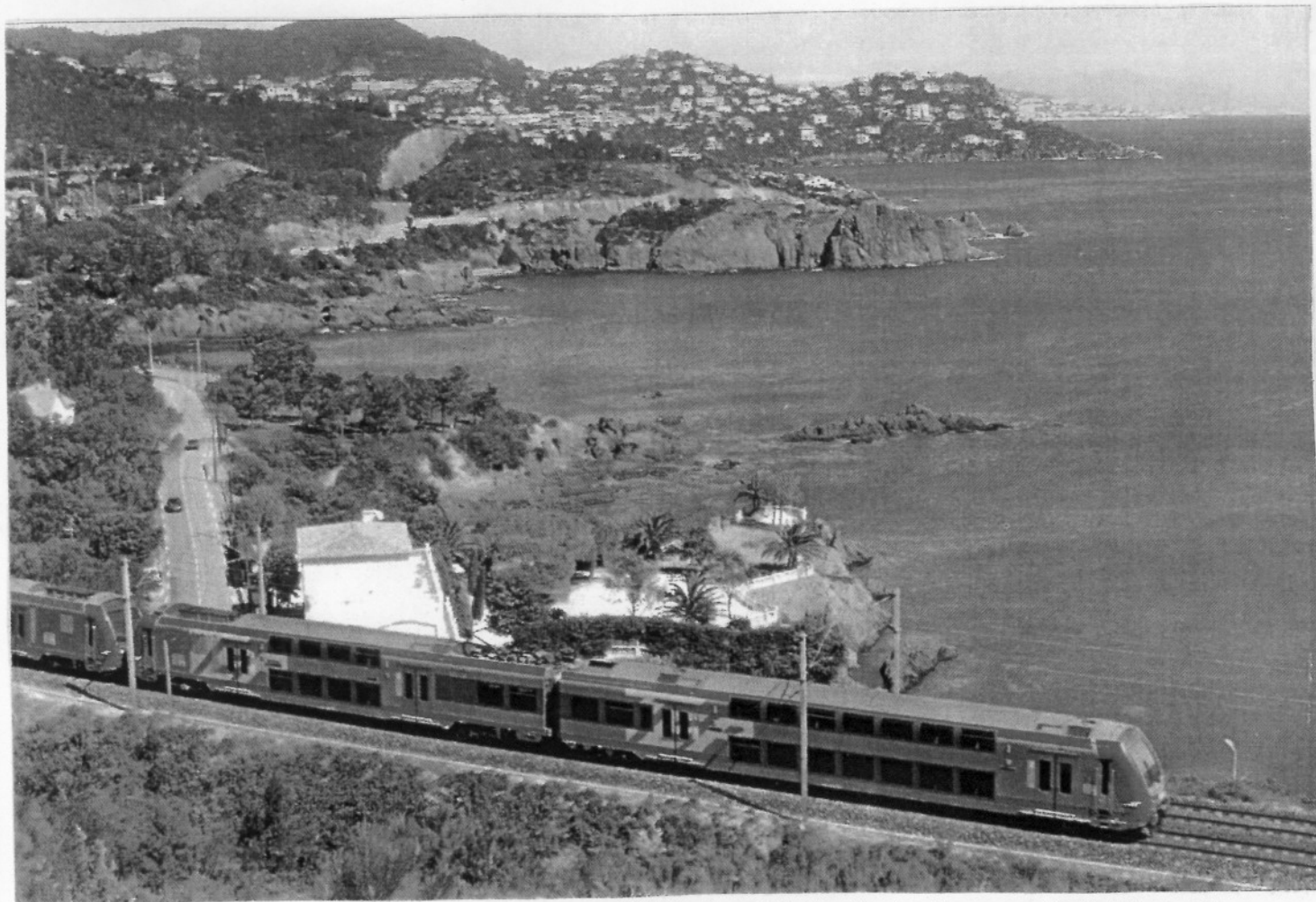
La ligne PLM Marseille Vintimille joue un rôle considérable sur le plan touristique (desserte notamment des stations balnéaires).

Connectée sur la LGV Côte d'Azur à Saint Raphaël (mon exemple), elle devra l'être également à Toulon.

Le jour viendra où des rames pendulaires circuleront sur cette ligne réduisant notablement les temps de parcours (**pensons à la gestion prévisionnelle !**)

« Hier, on supprimait les tramways des villes, aujourd'hui on les remet, hier on supprimait les funiculaires, aujourd'hui on les regrette !!! »

(¹) – avec un arrêt à Aix en Provence TGV



T.E.R. dans l'Estérel (entre Cannes et Saint Raphaël)

Appareil de voies



Avec mes meilleurs sentiments
Henri ARNAUD

COPIE à

- Monsieur Michel CROC – Directeur Régional de R.F.F.
- Monsieur Michel LEOEUF – Voyages France Europe
- Monsieur Michel VAUZELLE - Président de la Région P.A.C.A.
- Madame Michèle TABAROT – Député Maire du Cannet
- Monsieur Jacques PEYRAT – Sénateur Maire de Nice
- Monsieur Jean LEONETTI – Député Maire d'Antibes
- Monsieur Philippe MARZOLF – Président du C.N.D.P.